

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du Mardi 17 décembre 2019 à 18 h 30
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 17 décembre 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 4 décembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **28**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, M. AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, Mme JUILLIA Jacqueline, M. ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, M. BORDES Michel, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme VILLA Pierrette, M. DEGUIN Gérard, Mme BIFFIGER PEYRANI Isabelle, Mme PAILHORIES Anne, M. DUBOIS Louis Paul, M. RAYSSAC Pascal, M. JEANNE Vincent.

Etaient représentés :

- Monsieur MEYNARD Jean-Claude pourvoir Monsieur AMELING Christian.
- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pourvoir à Madame JUILLIA Jacqueline.
- Monsieur LAUZZANA Michel pourvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Madame OGIER Marie pourvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Madame CHATOT Magali pourvoir à Madame LAMY Laurence.
- Madame FERRAND Isabelle pourvoir Monsieur DEGUIN Gérard.
- Monsieur SIMONITI Jean-Claude pourvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.

Madame Anne PAILHORIES a été désignée secrétaire de séance.

2019.67 - OBJET : CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – RAPPORT DEFINITIF AGGLOMERATION D'AGEN.

Mes Chers Collègues,

La Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine a arrêté ses observations définitives sur la gestion de l'Agglomération d'Agen concernant les exercices 2012 et suivants.

Conformément à l'article L. 243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport d'observations a été communiqué par l'exécutif à son assemblée délibérante qui s'est tenue le 10 octobre 2019.

En application des dispositions de l'article L. 243-8 II, ce rapport est transmis par la Chambre, dès sa présentation, aux Maires des communes membres, qui l'inscrivent pour examen à l'ordre du jour du plus proche Conseil Municipal.

Une note de Synthèse est jointe au présent rapport ainsi que le courrier de réponse de l'Agglomération d'Agen (**ANNEXE 12**) mais compte tenu du volume important du Rapport d'Observations Définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'Agglomération d'Agen, il est disponible dès réception sur votre messagerie d'un mail d'information et sera également consultable en Mairie, aux heures d'ouverture, auprès du Secrétariat général.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir prendre acte du Rapport d'Observations Définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'Agglomération d'Agen concernant les exercices 2012 et suivants.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,**

PREND ACTE du Rapport d'Observations Définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'Agglomération d'Agen concernant les exercices 2012 et suivants.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.

Affichage le 19 décembre 2019

Pour copie conforme

Le Maire,

Pierre TREY D'OUSSÉAT

